



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 6 DECEMBRE 2016

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS CONVOICATIONS

Grégory ARGANESE (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Français Paris / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 3 décembre 2016 (J13 TOP 14), **Monsieur Grégory ARGANESE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2016.**

Monsieur Grégory ARGANESE est suspendu dans l'attente de cette séance.

Pablo HUETE (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO) : A la suite de la rencontre Stade Français Paris / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 3 décembre 2016, (J13 TOP 14), le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de Monsieur Pablo HUETE.

Monsieur Pablo HUETE est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2016.

STADE FRANÇAIS PARIS / AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO : A l'occasion de la rencontre Stade Français Paris / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 3 décembre 2016, (J13 TOP 14), une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le commissaire à la citation désigné sur la rencontre.

LE STADE FRANÇAIS PARIS ET L'AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO sont convoqués par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2016.

Luke BRAID (UNION BORDEAUX-BEGLES) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre R.C. Toulonnais / Union Bordeaux-Bègles du 4 décembre 2016, (J13 TOP 14), **Monsieur Luke BRAID est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2016.**

Monsieur Luke BRAID est suspendu dans l'attente de cette séance.

Juandre KRUGER (R.C. TOULONNAIS) : A l'occasion de la rencontre R.C. Toulonnais / Union Bordeaux-Bègles du 4 décembre 2016, (J13 TOP 14), le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de Monsieur Juandre KRUGER.

Monsieur Juandre KRUGER est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2016.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adrea COCAGI (U.S.A. PERPIGNAN) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / U.S.A. Perpignan du 1^{er} décembre 2016, (J13 PRO D2), **Monsieur Adrea COCAGI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2016.**

Monsieur Adrea COCAGI est suspendu dans l'attente de cette séance.

Patrick ARLETTAZ (U.S.A. PERPIGNAN) : A la suite de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / U.S.A. Perpignan du 1^{er} décembre 2016, (J13 PRO D2), les arbitres n°4 et n°5 ont signalé, dans leur rapport, le comportement de Monsieur Patrick ARLETTAZ, Entraîneur de l'U.S.A. Perpignan.

Monsieur Patrick ARLETTAZ et l'U.S.A. Perpignan sont convoqués par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2016.

Keziah GIORDANO (OYONNAX RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre R.C. Narbonne Méditerranée / Oyonnax Rugby du 4 décembre 2016, (J13 PRO D2), **Monsieur Keziah GIORDANO est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2016.**

Monsieur Keziah GIORDANO est suspendu dans l'attente de cette séance.

LOU RUGBY : A la suite de l'intrusion sur la pelouse d'un spectateur lors de la rencontre LOU Rugby / Castres Olympique du 3 décembre 2016, (J13 TOP 14), **le LOU Rugby est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2016.**